La situation créée par les scrutins du 4 et du 18 octobre n'a pas d'analogie avec ce qui se passe dans les autres pays parlementaires. La majorité et le gouvernement ont ici des devoirs spéciaux, comme ils ont à faire face à des éventualités d'une nature particulière. La France républicaine le sent : c'est pourquoi l'on a dit que l'union nous est impérieusement commandée. Ce n'est pas là l'expression d'une pensée banale, c'est une nécessité politique. (Approbation au centre.)

Chercher les solutions qui nous unissent et qui, en même temps qu'elles resserreront nos liens, nous uniront plus étroitement à la nation satisfaite de ses mandataires, tel est le devoir commun des républicains. (Applaudissements au centre. — Une voix à droite. — C'est un message pour les républicains.) La gestion financière, la politique coloniale, la question religieuse, l'administration, telles sont les principales préoccupations de la France électorale.

LA SITUATION FINANCIÈRE

Notre démocratie laborieuse a besoin d'une situation financière irréprochable. Aucun progrès n'est réalisable, en effet, si l'équilibre du budget n'est pas assuré et si les excédents des recettes ne redeviennent pas le fait normal. La multiplication de nos voies ferrées, de nos chemins vicinaux, de nos écoles, toutes les réformes désirées, presque toujours coûteuses, même lorsqu'elles paraissent le plus étrangères à la question financière, tous ces désirs de la démocratie ne peuvent trouver de satisfaction ou du moins de satisfaction régulière et durable que dans un budget solidement établi. (Approbation à gauche.)

Malheureusement, la crise que traverse l'Europe entière et dont souffrent l'agriculture, l'industrie et le commerce, a, depuis quelques années, atteint diverses branches de revenus publics. Plusieurs de nos recettes ont fléchi au lieu de suivre leur mouvement ascensionnel. Cette année, pour les dix premiers mois écoulés, comparés à ceux de 1884, nous ne constatons sur l'ensemble qu'un accroissement de trois millions et demi.

Les dépenses augmentées des frais de certaines expéditions militaires (mouvement à droite), et aussi, il ne faut pas l'oublier, des sommes fidèlement réservées à l'amortissement, n'ont pas trouvé leur compensation dans le rendement annuel de l'impôt. (Très-bien ! très-bien ! au centre.) Certainement les chiffres de ces découverts comparés au total de nos budgets et eu égard à la dotation de l'amortissement qu'ils continuent chaque année, ne paraîtront pas inquiétants à ceux qui connaissent les ressources de la France. (Très-bien ! très-bien ! au centre.)

L'accroissement des capitaux des caisses d'épargne, la situation de notre trésorerie, l'inébranlable solidité du crédit public, montrent assez que l'opinion envisage la situation avec calme.

Toutefois l'apparence même du déficit ne saurait être tolérée dans le budget de la France. (Approbation à gauche et à droite.) Cette situation doit donc prendre fin et notre devoir sera d'arrêter de fermes résolutions pour assurer au budget un équilibre indiscutable.

Il existe d'ailleurs, à côté du budget ordinaire, un budget extraordinaire qui, durant plusieurs années, a été l'instrument indispensable de nos dépenses militaires et de nos travaux publics. Nous approchons du moment où l'œuvre, pour laquelle il avait été créé, touche à son terme ; nous devons donc mettre tous nos efforts à le réduire et à le supprimer. (Applaudissements au centre.)

L'heure n'est pas venue d'entrer dans les détails sur les mesures que le gouvernement aura à vous proposer. Son intention est de vous soumettre le projet de 1887 assez à temps pour que les Chambres en puissent faire l'étude approfondie dans leur prochaine session. Nous vous ferons connaître à ce moment les moyens qui nous paraîtront les meilleurs pour rétablir l'équilibre entre les rectes et les dépenses de l'Etat.

Les réductions compatibles avec le bon fonctionnement des services publics devront être réalisées. Si les économies ne suffisaient pas, le gouvernement n'hésiterait pas à demander de nouvelles ressources à ceux des impôts existants qui semblent peser du poids le moins lourd sur les contribuables. (Mouvements et interruptions à droite.)

M. le président. — Vous aurez le droit de répondre à la déclaration.

M. Paul de Cassagnac. — Tout de suite.

M. Brisson. — C'est une résolution que vous sauriez prendre vous-mêmes, si elle devenait nécessaire, avec courage. Non pas qu'il s'agisse de renoncer à l'étude et à l'application des réformes que beaucoup d'entre vous se sont promis d'obtenir en matière d'impôts, au point de vue d'une répartition plus équitable entre les citoyens, bien au contraire.

Mais pour le succès même de ces réformes, pour qu'elles soient acceptées par l'opinion, il faut qu'elles se présentent comme des réformes muries et non avec l'apparence d'expédients temporaires et contestés. (Très bien ! à gauche.)

Ces modifications de taxes nous permettront sans doute d'opérer des dégrèvements de nature à favoriser le travail et particulièrement l'agriculture ; pourtant nous ne vous proposerons jamais d'abandonner une source certaine de recettes pour une ressource qui serait douteuse. Dans ces conditions seulement, le crédit public acceptera des réformes financières sans en être troublé.

L'important au début est de rendre à nos budgets leur élasticité pour donner à l'esprit de réforme sa liberté, pour établir une situation financière qui serve de base solide et sûre à notre œuvre législative et politique.

LA QUESTION COLONIALE

Parmi les causes qui ont le plus pesé dans ces dernières années et qui pèsent le plus sur notre situation financière, figurent des expéditions militaires et principalement celles qui ont été dirigées dans l'Extrême-Orient et à Madagascar.

Nous vous l'avons dit, messieurs, en entrant aux affaires, nous ne saurions nous prêter à une politique d'abandon (Approbation et applaudissements au centre et sur quelques bancs à gauche) ; mais nos entreprises coloniales ont pris un développement qui les rend trop onéreuses. Il importe donc de rompre avec ce système, et, quant aux expéditions passées, de prendre, pour en limiter les charges, les mesures compatibles avec l'honneur national et les intérêts de la patrie. (Très bien ! à gauche.)

Bien avant la formation du cabinet du 6 avril, tous les incidents de l'expédition du Tonkin avaient déjà montré que la plupart de nos difficultés nous venaient des dispositions et des actes du gouvernement de l'Annam. Notre plan a donc été d'établir à Hué un protectorat qui rayonnât sur l'Annam et sur le Tonkin en évitant avec soin tout ce qui pourrait nous conduire dans la voie de l'annexion.

Actuellement, la situation militaire est celle-ci:

Dans l'Annam, nous avons occupé sans coup férir un certain nombre de points du littoral. La pacification des provinces du Sud exige l'envoi de garnisons dans les citadelles des chefs-lieux. Dans les provinces du Nord, elle est en bonne voie.

Le couronnement d'un nouveau roi ne s'étant fait qu'il y a quelques semaines, les résultats qu'on peut attendre du protectorat n'ont pas encore eu le temps de se produire partout, mais ils est permis d'espérer qu'ils ne tarderont pas à se manifester et que le corps d'occupation pourra être notablement réduit au printemps prochain.

Au Tonkin, notre dessein est de compléter la formation des troupes indigènes destinées à fournir les garnisons frontières.

Voici, d'ailleurs, quelle est suivant nous la solution du problème délicat qui nous est posé et qui consiste à résoudre honorablement et le plus économiquement possible la question de l'Indo-Chine:

Un résident général civil serait installé à Hué, il dépendrait d'un seul département ministériel ; il aurait sous ses ordres les fonctionnaires détachés soit au Tonkin, soit en Annam, en vertu d'une convention annexe au traité de Hué, convention qui permet d'assimiler les deux pays au point de vue du régime du protectorat.

L'exercice de ce protectorat aurait lieu dans des conditions analogues à celles où il fonctionne à Tunis : le roi d'Annam administrerait tout le pays par ses moyens propres, sauf les exceptions mentionnées au traité, traité d'ailleurs révisable, de façon à permettre de réduire le nombre des fonctionnaires français.

Une armée indigène serait organisée. Composée, pour le moment, de troupes annamites payées par le roi et de troupes tonkinoises temporairement payées par la France, elles formeraient, dans l'avenir, une armée unique tout entière à la solde de l'Annam.

Tel est le seul moyen, suivant nous, qui puisse nous permettre de réduire successivement l'effectif des troupes européennes et d'assurer la marche de notre protectorat en Indo-Chine, sans demander à la France des sacrifices excessifs.

A Madagascar, nous reconnaissons que la situation actuelle ne saurait durer; aussi vous proposerons-nous, dans un délai très prochain, ainsi que nous l'avons annoncé à la dernière session, des résolutions de nature à sauvegarder les droits et les intérêts de la France. (Applaudissements à droite).

Au surplus, des demandes de crédits nous offriront, d'ici à peu de jours, l'occasion de vous donner de plus amples explications sur ces affaires.

LA QUESTION RELIGIEUSE

Une autre difficulté de l'heure présente est née des rapports de l'Etat et de l'Eglise.

L'Etat, laïque et neutre en matière religieuse, doit respecter la liberté de conscience et assurer le libre exercice des cultes. Pas de désaccord sur ce point, et il n'eût tenu qu'à toutes les communions religieuses de vivre également en paix avec le gouvernement de la République. Malheureusement l'hostilité non déguisée à laquelle se sont laissés aller un trop grand nombre de membres du clergé vis-à-vis de nos institutions, leur immixtion dans la lutte des partis, ont jeté dans notre pays une division profonde.

L'incertitude où l'on est resté jusqu'ici sur la solution que comporte un semblable état de choses n'a pas peu contribué à aggraver le mal. La question de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, souvent agitée d'une façon incidente dans le Parlement, n'a jamais été résolue ni même directement discutée.

Elle s'est posée devant le suffrage universel et il paraît certain que la majorité des Français n'est pas actuellement favorable à cette solution. (Exclamations à l'extrême gauche et rires à droite.)

La question n'a, d'ailleurs, été posée que confusément et sans l'exposé des mesures de détail qui devaient, même dans la pensée de ses partisans les plus convaincus, préparer et accompagner la séparation.

Il est donc nécessaire que le débat soit ouvert et approfondi dans une prochaine session.

Si, comme nous le pensons, la majorité se décide contre la séparation, notre devoir sera de défendre énergiquement les droits de la société civile, d'user sans passion, mais avec fermeté, des moyens que les lois nous donnent pour ramener à l'accomplissement de leur devoir envers le gouvernement du pays ceux des membres du clergé qui s'en écarteraient. (Rires ironiques à droite.)

La loi sur le recrutement que la Chambre précédente a votée soumet tous les citoyens, sans exception, au service militaire; tous nos efforts tendront à en hâter l'adoption.

Nous reprendrons devant vous un projet précédemment déposé sur la législation des fabriques et nous vous en présenterons un sur l'organisation des caisses diocésaines de secours.

Telle est, sur ce point, la politique de justice et de légalité que nous vous proposons d'adopter. (Applaudissements sur divers bancs à gauche et au centre.)

QUESTIONS DIVERSES

Des questions d'une tout autre nature solliciteront votre activité. Elles auront cet avantage de ne pas diviser l'opinion républicaine et de réunir dans un même effort tous les hommes de bonne volonté.

Nous voulons parler des questions qui intéressent le travail, l'industrie, le commerce, l'agriculture, qui ont trait à l'amélioration du sort de nos populations laborieuses. Sans doute, l'Etat, en ces matières, ne peut que seconder l'énergie et l'initiative individuelles ; mais, dans cette donnée, il peut encore beaucoup, soit par ses encouragements, soit par la suppression de certaines entraves.

Le développement de l'enseignement technique à tous les degrés et dans toutes les branches ; — une loi nouvelle sur les sociétés favorisant l'agglomération des petites épargnes ; la diffusion des institutions de prévoyance : sociétés de secours mutuels, caisses de retraite, caisses d'assurances contre les accidents ;— l'établissement de l'assistance médicale dans les campagnes ; l'institution des prud'hommes et des délégués mineurs ; il y a, dans cet ordre d'idées, toute une série de réformes, dont plusieurs sont déjà préparées et que la démocratie vous saura gré de mener à bonne fin.

La tâche d'un gouvernement et d'un Parlement républicains doit être en effet d'élever sans cesse les citoyens à un degré supérieur de liberté, de bien-être, de lumière et de moralité. Si la nation demande à ses mandataires plus de sévérité dans la gestion de ses finances et dans l'emploi de sa puissance matérielle, ce n'est pas pour s'arrêter dans son essor vers le progrès : c'est au contraire pour l'assurer et pour le mieux régler.

LA QUESTION ADMINISTRATIVE

Notre œuvre d'ailleurs n'est pas seulement législative, nous le savons. L'accord d'une majorité unie et forte avec un gouvernement qui la représente doit produire encore un autre résultat.

Certains fonctionnaires ont poussé l'oubli de leurs devoirs jusqu'à combattre ou desservir la République. (Mouvement.) Déjà, plusieurs d'entre eux ont été frappés (Mouvements divers) ; nous sommes résolus à faire les exemples nécessaires pour que de tels écarts soient désormais impossibles. (Protestations à droite.)

Ne nous le dissimulons pas cependant; ce n'est pas là la tâche d'un jour; elle demande une application constante (Interruption à droite), une longue suite d'esprit, une série d'efforts persévérants et sans violence, qui ramènent au devoir les moins bien intentionnés. (Approbation au centre).

Tels sont, messieurs, les sentiments et les desseins du cabinet. Convaincus qu'il suffit de quelque sagesse et de quelque fermeté pour traverser victorieusement la période qui vient de s'ouvrir, nous faisons appel à tous ceux qui, comme nous, ont confiance dans les destinées de la France et de la République.

A peine quelques applaudissements se font entendre, lorsque le président du conseil descend de la tribune.

Très attristé, très pâle, il retourne à son banc, autour duquel se fait le vide le plus complet.

Un seul député, M. Versigny, vient lui serrer la main.

A gauche, on crie : l'amnistie ! l'amnistie !

D'autres voix : à jeudi.

M. Paul de Cassagnac. — C'est l'enterrement du ministère.

La vérification des pouvoirs

L'ordre du jour appelle la suite de la vérification des pouvoirs. Aucun rapport n'est prêt à être présenté.

M. Lockroy dit qu'en présence des travaux qu'exige l'examen des dossiers des élections, il ne paraît pas que la Chambre puisse tenir une séance utile avant jeudi.

M. le Président rappelle que la Chambre a mis à son ordre du jour de demain la vérification des élections de l'Indre.

M. Horteur, rapporteur, dit que des pièces nouvelles sont arrivées et que le rapport sur cette élection ne pourra être fait demain.

La proposition de M. Lockroy est adoptée.

Jeudi à 1 heure, réunion dans les bureaux, à 2 heures séance publique.

La séance est levée à 2 h. 45.

SÉNAT

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

Séance du lundi 16 novembre 1885

Présidence de M. Le Royer.

La séance

La séance est ouverte à quatre heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

M. le Président annonce qu'il a reçu communication du bureau définitif de la Chambre des députés.

La déclaration ministérielle

M. Brisson, donne lecture de la déclaration ministérielle, que nous reproduisons plus haut.

M. de l'Angle-Beaumanoir. — Ce n'est pas une déclaration, c'est une complainte ministérielle.

M. le Président.— Je vous rappelle à l'ordre.

Les colonies

M. le Président : La parole est à M. Isaac pour une question au ministre de la marine et des colonies.

M. Isac appelle l'attention du gouvernement sur la nécessité de procéder, sur des bases rationnelles et libérales, à l'organisation des possessions coloniales de la France. Il proteste contre la suppression du sous-secrétaire d'Etat des colonies et craint qu'on n'ait fait un pas en arrière dans l'organisation coloniale.

M. l'amiral Galiber remercie tout d'abord le sous-secrétaire d'Etat qui lui a prêté son concours et a regretté de se séparer de lui. Il ajoute que son départ lui a montré la nécessité de placer à la tête du service des Colonies un fonctionnaire qui pût y rester pendant le temps nécessaire à une action sérieuse.

Le fonctionnaire qu'il a choisi est fort compétent et exécutera les décisions du gouvernement. Il ajoute que cette mesure n'a rien de provisoire.

M. Isaac dépose un projet de loi sur l'organisation des colonies et possessions françaises. Ce projet de loi tend à la nomination d'une commission de 18 membres, pour étudier les réformes à apporter dans cette organisation.

Validation

Le Sénat valide, sur le rapport de M. Arbel, l'élection de M. Dufresne, nommé dans le département de Seine-et-Marne.

Le Sénat s'ajourne ensuite à demain deux heures dans les bureaux qui n'ont pu terminer aujourd'hui leurs nominations, et à trois heures en séance publique. La séance est levée à cinq heures.

Nouvelles parlementaires

CHAMBRE

Physionomie de la séance de lundi

Le mot, qui, depuis la rentrée a pu et peut toujours résumer fidèlement la situation au point de vue parlementaire: *A midi tout est pour le mieux, à cinq heures tout est rompu*, doit également être appliqué à la situation du cabinet.

La nouvelle que le conseil tenu samedi, très divisé sur la question de l'amnistie, l'avait ce matin repoussée à l'unanimité, à produit à la Chambre une vive animation.

Les députés de l'Extrême-Gauche, M. Rochefort surtout, étaient très entourés : « C'est, le dernier jour d'un condamné, disait le rédacteur en chef de l'*Intransigeant* ; autant renverser ce ministère aujourd'hut que plus tard. »

* *

Au moment où M. Floquet est monté au fauteuil, la plus grande agitation régnait dans la salle des séances.

Il n'a pas fallu attendre moins d'un quart d'heure pour que le président puisse commencer son discours de remerciement.

Tous les ministres sont à leur banc. M. Jules Ferry, qui, tous les jours précédents, était seul et laissé à l'écart, avait ce soir pour voisin M. Borriglione.

Les tribunes sont bien garnies. Dans celle réservée aux anciens députés nous remarquons MM. Ranc et Corentin-Guyho.

La harangue de M. Floquet n'a été que la formule banale habituelle, où l'impartialité jouait le principal rôle.

On sait ce qu'il convient d'en croire.

L'arrivée de M. Brisson à la tribune a été accueillie par un silence glacial, que l'attitude funèbre du lecteur était loin de pouvoir modifier. Nul plus que lui n'avait du reste mieux les qualités requises pour prononcer l'oraison funèbre du ministère dont il est le président.

Le passage où il est parlé de *certaines expéditions* a été souligné par de nombreux très bien de la droite et de l'extrême gauche. Cette partie de la déclaration ainsi que celle relative à la situation financière n'est, somme toute, qu'un long réquisitoire contre le cabinet Ferry. Jules faisait du reste une vilaine grimace.

* *

Les ressources, crédits et impôts nouveaux qu'il faudra demander au pays, ont naturellement quelque peu embarrassé les gauches, et le ridicule plan d'occupation de l'Annam, avec résident civil à Hué, n'était pas fait pour les faire revenir de leur embarras.

Quand à la question religieuse, lorsque M. Brisson a dit que la séparation de l'Eglise et de l'Etat n'était pas réclamée actuellement par la grande majorité des français, l'extrême-gauche a vivement protesté. La droite riait aux larmes.

La promesse de reprendre la loi sur le recrutement n'a pas même eu le don de faire passer à gauche un peu de cette gaîté. C'est à peine si, sur 1120 mains, cent ont consenti à se réunir pour applaudir le malheureux Brisson. L'extrême gauche, comme pour l'enterrer plus vite, s'est mise à crier sur l'air des lampions : l'amnistie ! l'amnistie !

* *

La séance terminée, toutes les conversations roulent naturellement, dans les couloirs, sur la déclaration, et les qualificatifs de pleuvoir.

« C'est le chant du cygne, disait l'un. Ce n'est pas un morceau très éloquent, s'écriait M. Clémenceau, mais il est solide ; on n'est pas bête comme cela, ajoutait le député de Montmartre, parler d'impôts nouveaux à la veille d'élections complémentaires.

Vous serez ministre dans six mois, lui dit un interlocuteur. — C'est encore trop tôt, répartit M. Clémenceau. — Des élucubrations comme çà se soignent dans une maison de fou, faisait observer M. Pelletan.

Terminons par ce mot de M. Andrieux :

« Mais puisqu'il ne veut pas de la séparation de l'Eglise et de l'Etat, je vais réclamer la radiation du frère Brisson des listes franc-maçonnes. »

* *

Le but de M. Lockroy, en demandant la remise de la prochaine séance à jeudi, était de prendre du temps et de permettre au cabinet de se retirer sans tomber sur un vote.

Mais lorsqu'un instant après, la gauche radicale et l'extrême-gauche se sont réunies et qu'on s'est aperçu de la difficulté de la situation et du nombre considérable de compétiteurs à la succession Brisson, les choses ont changé.

Il a été décidé qu'on temporiserait et que, pour soutenir le moribond, on le morphiniserait jusqu'après le congrès.

La question de l'amnistie serait tranchée par un biais, celui des grâces accordées en nombre suffisant.

L'union républicaine réunie [illegible] côté, s'est ralliée au programme Brisson. Demain les deux groupes radicaux tiendront une séance en vue de la réunion plénière qui doit avoir lieu mercredi au Grand-Orient. Là en sont les choses.

* *

On a distribué aujourd'hui un fascicule du Livre Jaune relatif aux négoci[illegible] commerciales avec la Roumanie.

SE[illegible]

Les [illegible]

Les bureaux des trois [illegible] de la Chambre haute se sont en[illegible] dats à présenter dans chacun d[illegible] pour les fonctions de président et [illegible]e.

En voici les noms:

1er bureau: président, M. Velten; secrétaire, M. de Verninac. — 2e bureau: président, M. Humbert, secrétaire, M. Develle; 3e bureau: président, M. Malézieux; secrétaire, M. Laporte; 4e bureau : président, M. Cordelet; secrétaire, M. Goujon.

5e bureau : président, M. de Saint-Pierre; secrétaire, M. Gaudry ; 6e bureau : président, M. le général Gresley ; secrétaire, M. Péronne; 7e bureau : président, M. Cazot; secrétaire, M. Garrigat; 8e bureau : président, M. Garrisson; secrétaire, M. Dusollier ; 9e bureau : président, M. Merlin ; secrétaire. M. Hugot.

SITUATION METEOROLOGIQUE. — Paris, 16 novembre. — L'aire des fortes pressions qui se montrait hier sur les Iles-Britanniques, s'est avancée vers l'Est, son centre se trouve ce matin près de Shields (773 mm). Au nord-est et au sud-ouest de cette aire, les hauteurs barométriques décroissent rapidement (Haparanda et Lisbonne 754 mm). Les hauteurs passent au large de nos côtes occidentales où le vent a pris de la force des régions Est.

La température est basse; elle se relève sur les Iles-Britanniques et en Espagne. Le thermomètre marquait ce matin — 14° à Haparanda, -1° à Paris, 2° à Brest, 9 à Valentia et 18 à Funchal.

En France, le temps est au beau et au froid. A Paris, la journée d'hier et la nuit ont été très belles.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Commissions municipales. — Les membres de la commission des langues vivantes tiendront leur réunion mensuelle, à l'Hôtel-de-Ville, mercredi 18 novembre, à trois heures de l'après-midi.

Chronique du bien. — Un comité d'action français se réunira probablement le 22 novembre, pour entrer en relations avec la commission de tir de Bruxelles en vue de l'organisation d'un grand match franco-belge. Parmi les membres de ce comité, nous remarquons MM. Harinkrouck, de Roubaix, Dervaux et Frère, de Tourcoing.

Accident.—Lundi après-midi, à quatre heures, un tisserand, M. Carlos Deconinck, passait rue de l'Alma, lorsque, pris d'un étourdissement, il est tombé sur le sol et s'est fait au front une assez large blessure d'où le sang s'échappait avec abondance. Relevé aussitôt par les témoins de l'accident, il a été pansé dans une buvette voisine et conduit ensuite à son domicile, rue de Tourcoing. M. Deconinck a soixante-huit ans.

La police a opéré l'arrestation de deux individus, Paul Warnel, journalier, et Etienne Brouck, même profession, tous les deux pour mendicité en réunion et en simulant des infirmités qu'ils n'avaient pas.

Société artistique de Roubaix-Tourcoing

Exposition des Beaux-Arts, rue de l'Alouette à Roubaix. Prix d'entrée: 50 centimes les dimanches, lundis et jeudis. Les autres jours 1 franc.

TOURCOING

Nomination universitaire. — M. l'abbé Rolland, aumônier du Sacré-Cœur, à Lille, est nommé aumônier du Lycée de Tourcoing.

L'administration des Postes a supprimé la boite aux lettres qui se trouvait sur la Grande-Place (local de la Bourse). Elle en a fait placer deux nouvelles : une rue de Lille, à l'angle de la rue de Wailly et une autre rue de Guisnes, à l'angle de la rue de Renaix.

Chronique du travail. — Les ouvriers de M. Albert Lorthiois ont repris leur travail ; ils ont reconnu que, si la maison a supprimé un rattacheur sur quatre, c'est parce qu'elle y a été forcée par le mauvais état de ses affaires et surtout parce que dans d'autres filatures très-importantes de la ville, qui ont également 500 broches par métiers, cette suppression existe depuis plusieurs années.

La fête de gymnastique de dimanche. — Voici les résultats du concours individuel qui a eu lieu entre les gymnastes qui ont pris part à cette fête : 1er prix, don de la Ligue des patriotes : M. Jules Vroman, de la *Roubaisienne* ; 2e, médaille en vermeil (don de la société l'*Avenir*) M. Bollin, de l'*Ancienne*, de Lille ; 3e, une montre (don de M. Georges Dervaux) M. Mereim, de l'*Ancienne* ; 4e, M. Jean Wydaux, de la *Roubaisienne* ; 5e, M. Herbaux, de l'*Ancienne* ; 6e, M. Vanhalande, de la *Patriote*, de Croix ; 7e, M. Wibaux, de la *Renaissance*, de Marcq-en-Barœul ; 8e, M. Léon Chevalier, de la *Roubaisienne* ; 9e, M. Debœne, de la *Renaissance* ; 10e, M. Dejonghe de la *Renaissance* ; 11e, M. Pollet, de la *Jeunesse Lilloise* ; 12e, M. Zerinck, de la *Jeunesse Lilloise* ; 13e, M. Debeaurepaire, de la *Roubaisienne* ; 14e, M. Veraghe, de la *Jeunesse Lilloise* ; 15e, M. Verise, de la *Jeunesse Lilloise*.

Agression nocturne. — Lundi, vers onze heures du soir, M. Emile Laumont, marchand de parapluies rue de Renaix, a été assailli en face du café Mané, rue de Guisnes, par un individu qui lui est inconnu et a reçu sur la tête un coup de canne qui l'a assez grièvement blessé.

Plainte a été déposée et une enquête est ouverte.

Bondues. — Dans sa session de novembre, le conseil municipal a dressé l'Etat estimatif et la série des prix pour la mise en adjudication des travaux à faire aux bâtiment communaux en 1886; 2° Dressé une liste de proposition pour la nomination des commissaires répartiteurs; 3° Demandé l'ouverture d'un crédit pour payer le contingent de la commune dans les dépenses des prud'hommes; 4° Nommé les membres de la commission chargée de la révision de la liste électorale pour 1886: 5° Voté l'emploi des ressources applicables aux chemins vicinaux en 1886.

LILLE

Facultés catholiques de Lille.— La séance solennelle de rentrée de Facultés catholiques, aura lieu jeudi, 19 novembre, à trois heures après-midi, dans la salle Ozanam, rue Voltaire, 11.

Cette séance sera présidée par S.G. Monseigneur Hasley, archevêque de Cambrai, et par NN. SS, les évêques d'Arras et de Lydda.

Deux industriels belges anoblis

Le roi des Belges, vient, sur la proposition du ministre de l'intérieur, d'anoblir deux grands industriels, M. Sadoine, administrateur-directeur général des établissements Cockerill à Seraing et M. Joseph de Hemptinne, manufacturier à Gand.

Les arrêtés royaux sont précédés de deux rapports ministériels.

Le ministre, s'exprime ainsi :

« L'industrie nationale a à lutter depuis quelques années avec des difficultés de tout genre et sans cesse croissantes. Elle a su se montrer à la hauteur de sa tâche, soit en perfectionnant toujours ses procédés et en réduisant les prix de revient à leur minimum, soit en recherchant au loin des débouchés nouveaux.

» Parmi nos industriels, nul ne s'est plus justement désigné à la bienveillance de Votre Majesté que M. F. Sadoine, administrateur-directeur général de la Société John Cockerill à Seraing. Il a su grandir encore la réputation européenne des vastes établissements qu'il dirige, et l'Exposition d'Anvers a été pour eux l'occasion de nouveaux triomphes. »

« J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté d'accorder à M. Sadoine concession de noblesse et du titre de baron. De semblables distinctions sont surtout justifiées lorsqu'elles sont destinées à reconnaître des services éminents rendus au pays, et c'est l'industrie belge tout entière que Votre Majesté honorera dans la personne d'un de ses plus vaillants soldats. »

» Comme M. Sadoine, M. Joseph de Hemptinne occupe une place éminente dans l'industrie nationale ; depuis de longues années il administre, avec une rare distinction, l'un des établissements les importants du pays, qui s'est constamment maintenu à la hauteur de tous les progrès et qui a traversé sans faiblir la crise intense dont souffrent nos provinces.

»L'exposition d'Anvers, où l'établissement Lousbergs a tenu une place si honorable, offre à Votre Majesté l'occasion de reconnaître les services de M. de Hemptinne. En lui conférant un témoignage éclatant de la bienveillance royale, c'est l'industrie belge tout entière, j'ose le dire encore, que Votre Majesté va honorer en la personne d'un de ses chefs les plus expérimentés et les plus méritants. »

Les arrêtés royaux donnent à MM. Sadoine et de Hemptinne « concession de noblesse du titre de baron, pour le premier, du titre de comte, pour le second « transmissibles » de mâle en mâle, par ordre de primogéniture. »

CONCERTS ET SPECTACLES

Grand Théâtre de Roubaix. — La représetation donnée dimanche par la troupe dramatique du Grand-Théâtre de Gand n'avait attiré qu'un nombre infime de spectateurs. Salle presque vide.

Et cependant cette troupe est bonne, pour ne pas dire plus, et les différents comédiens qui la composent ont droit aux éloges a des titres divers. Mlle Lucy Pernay, notamment, est une artiste d'une finesse et d'un naturel remarquables : joignez à cela un talent très-souple et très-varié, et vous ne vous étonnerez pas qu'on l'ait maintes fois applaudi avec enthousiasme.

Aussi les deux pièces du programme, la *Papillonne* de Sardou et l'*Etincelle* de Pailleron, ont obtenu un vif succès.

Soirée excellente au point de vue de l'interprétation mais qui, par suite de l'abstention vraiment regrettable du public, n'a pas du faire tomber beaucoup de louis d'or dans la caisse de la direction.

Contraste curieux; lundi, il y avait beaucoup plus de monde que la veille, et on a assisté à un des plus piètres spectacles que nous ayons jamais vus.

On ne nous saura pas mauvais gré de parodier un vers fameux et de nous écrier: Après *Haydée*, hélas! mais après la *Fille du Régiment*, holà ! Encore une soirée pareille, et les artistes — si ce n'est pas profaner ce nom — joueront devant des banquettes absolument vides,

Les nombreux *chuts* qui se sont fait entendre plusieurs fois pendant que chantait le ténor ont d'ailleurs montré quels étaient les vrais sentiments de la salle.

Nous n'insistons pas davantage, et nous souhaitons que le public qui assistait à l'*exécution* de l'œuvre si mélodique et si charmante de Donizetti n'en garde pas une impression trop fâcheuse. G. C.

FEUILLETON DU 18 NOVEMBRE. N° 10

UN HOMME A MARIER

V

Mentalement le marquis s'épanchait en longues confidences dans le cœur du baron de Torcil. Il voulut lui écrire, commença une lettre et se dit : « A quoi bon? » Puis il jeta sa plume, la reprit le lendemain, laissa encore inachevée la page en se disant : « Pourquoi faire? » Ainsi furent écrits en quelques semaines ces feuillets émus et incohérents.

« 20 novembre.

« .. Maintenant que me voici rendu à moi-même, Henri ; que je me retrouve en présence de ma destinée, telle que l'ont tracée les lois du monde et la Providence, j'éprouve une lourde tristesse. La solitude froide et austère de mon vieux château pèse sur moi et m'étouffe. Ah! quel faix pour nous, que le passé !... Il nous écrase, mon ami, et c'est sous ce poids que nous succombons tous... Les uns, parce que, pactisant avec l'esprit moderne et acceptant les avantages qu'il dispense libéralement à l'individu, nous renonçons par là même à la succession de ce passé dont nous abandonnons les charges. — Et alors, je te le demande, ne tombons-nous pas au-dessous de ces fils de leurs œuvres, fiers conquérants d'une noblesse nouvelle, qui, partis de bas, s'élèvent et tiennent tout de leur propre valeur ?— Les autres, et ceux-là sont plus rares, parce qu'ayant accepté la succession avec toutes ses charges, ils ne peuvent les remplir dans la société moderne et succombent à la peine ! »

« 27 novembre.

« *Je me demande, en faisant un retour sur ma* vie et en considérant aussi bien d'autres vies que j'ai vues s'éteindre stériles, je me demande si les mystérieux secrets qui renouvellent la face du monde n'ont pas condamné nos vieilles races à périr ? s'il n'y a pas une fatalité qui se joue de nos efforts et enveloppe les débris d'une société morte dans les plis de son linceul ?

« 3 décembre.

« On dit que les races qui ne se mêlent point s'abâtardissent. N'en serait-il point au moral comme au physique ?... Il me semble que les principes immuables qu'on défend contre toute atteinte... qu'on ne laisse modifier par aucune idée nouvelle, perdent par là même leur force et leur puissance. Il me semble parfois que les lois ont besoin d'être transgressées ! que des audaces heureuses rajeunissent les races et les cœurs...Il me semble... — Mais tant de choses !... Henri ! je suis fou ! »

« 15 décembre,

« Oh ! oui, je suis fou! Ces spéculations philosophiques ne sont qu'on masque pour les tentations et les révoltes de mon cœur. — Mais j'étais de bonne foi ; je me trompais moi-même. La vérité, c'est que j'aime Françoise aujourd'hui plus qu'hier et que je l'aimais hier plus qu'en te quittant. Vois-tu, à chaque pas que je fais dans dans ma solitude, je me dis : Si elle était là! comme ces vieux échos se plairaient à répéter son joli rire ! Comme elle illuminerait tout ce qui est sombre ! comme elle réchaufferait tout ce qui est froid ! Ce serait la vie. Tandis que je vois au contraire commencer la vieillesse triste et solitaire... le stage de la mort !

« Tout à coup, il me prend des besoins de protestation, des élans de jeunesse. J'ai envie de demander Françoise à son père, à elle-même ; d'en faire la plus charmante, la plus adorée des marquises de Crémant !

«...Mais... voudrait-elle consentir ?... Pourrait-elle m'aimer ?... Oh ! je l'aime tant, moi !... — Et vois-tu ... je crois qu'elle m'aimerait !

« Son père... — Il n'avait point l'air, le brave professeur, d'être favorable aux projets d'Armand de Chéruy... Il regarde une mésalliance comme un *malheur, surtout pour celui des deux époux qui en est l'objet...* »

« 26 décembre.

« Une mésalliance ? dire que c'est moi qui ferait une mésalliance en épousant cette adorable Françoise ? »

« 5 janvier.

« Plusieurs fois par jour, tandis que j'arpente le château en tous sens pour dominer mes agitations intérieures, je me surprends à m'arrêter devant ma vieille tante, qui me regarde avec des yeux interrogateurs et profonds. Elle est sourde, et cette infirmité, autant que sa solitude accoutumée l'a rendue silencieuse. Assise dans sa bergère, devant son rouet, toujours au même coin du foyer, il me semble voir en elle une fée Mélusine, une Sibylle du temps passé, grand juge en fait des droits et des devoirs du gentilhomme. Je m'arrête donc à la regarder comme elle me regarde, et prêt à lui crier l'aveu de mes tortures ; mais les paroles ne viennent pas à mes lèvres, J'ai trop peur que l'oracle ne condamne le vœu de mon cœur ! »

« 15 janvier.

« Ce matin le soleil a percé les brumes neigeuses qui couvraient l'atmosphère depuis quelques jours. Je suis allé me promener sur la terrasse du château. Il y avait longtemps que je n'y étais monté. Les ravages du temps m'en ont paru plus sensibles; et puis, l'hiver a dénudé les figuiers et les vignes, les gelées ont grillé les giroflées. Le gai manteau que l'été jette sur les vieilles pierres ne déguise plus les appuis disjoints, les balustres renversés. J'ai ressenti un serrement de cœur à voir cette tristesse, cette abandon. Les souvenirs sont revenus en foule...jeune homme je m'asseyais sur cette terrasse pour faire de longues lectures et regarder la vallée du Rhône ; adolescent, j'y faisais des armes sous les yeux de mon père ; enfant, j'y jouais sur les genoux de ma mère...

« Ah ! mon cher Henri! à l'évocation de ce passé mon cœur s'est fendu de douleur... — Je n'aurai donc pas d'enfant, moi !

« Avoir des enfants de Françoise !... Voir mon fils dans ses bras ! Comprends-tu quel bonheur ?

« Ses enfants, ils seraient bons, ils seraient beaux, ils seraient intelligents !... Qui donc oserait trouver qu'il leur manque des quartiers de noblesse ? »

Le marquis avait écrit souvent pour se débarrasser des pensées qui l'obsédaient ; quelquefois, pour les examiner, les prendre à partie, les discuter, il adressait au baron de Torcil ces aveux et ces cris du cœur comme à un être de raison qu'il voulait prendre à témoin de ses douleurs ; mais jusqu'alors il ne songeait point à fermer ce journal et à l'envoyer à son ami ; cela lui eût semblé puéril. Au contraire, il avait répondu quelques mots vagues à une lettre significative du baron.

Tout à coep, sur la dernière pensée qu'on vient de lire, il s'arrêta, possédé par une tentation, par une espérance... Il ajouta en post-scriptum :

« Conseille-moi, Henri !

Puis il fit jeter à la poste.

Mais, lorsque ce fut fait, il se trouva plus agité encore. Une fièvre dévorante s'empara de son cerveau. Il craignit la réponse que demandait son post-scriptum ; il craignit aussi le vertige, car les lois et les croyances qui jusqu'alors avaient gouverné sa vie ne lui apparaissaient plus que comme des fantômes, tandis que les protestations de son amour s'élançaient de son cœur de plus en plus incompréhensibles. La grave et sereine figure de sa tante lui apparut comme le secours, le point d'appui, le refuge...

Quelques heures après, une nouvelle lettre partit pour le baron de Torcil.

« Henri, disait M. de Crémant, ne me réponds pas, ne me conseille rien. — Va voir Audebert... Françoise... fais-leur pressentir ma demande. — Ah ! pourvu qu'ils l'agréent ! — Ma tante, sainte femme ! n'a pas attendu un aveu que je n'osais lui faire. Quelle puissance d'intuition n'ont pas ces âmes repliées sur elles-mêmes ! Elle m'a vu souffrir... —Henri, ces quelques semaines m'ont beaucoup changé... — Peut-être, en me répétant : « Edouard, il faut te marier, » son perpétuel conseil, a-t-elle compris à mon émotion d'où venait le mal... Enfin, enfin, elle vient d'ajouter : « Eh « bien, épouse celle que tu aimes...si tu l'estimes!» Un tel avis, venu de cette noble part, c'est la loi du devoir, de l'honneur ! J'arrive ! »

VIII

A la station du chemin de fer, le marquis de Crémant ne trouva ni cheval ni domestique pour l'attendre. Des bords du Rhône à ceux de la Dordogne, le service postal n'est pas direct ; le marquis comprit qu'il arrivait avant sa seconde lettre. Il prit un cheval de louage.

Pendant le voyage, ses rêves, ses joies, ses doutes (il s'en cachait encore dans la conscience timorée du gentilhomme), avaient marché. Je ne sais quelle agitation étrange s'était installée dans son cœur et n'en voulait point sortir. La joie, la crainte, y luttaient avec quelque chose d'inconnu, comme l'appréhension confuse d'un coup de la destinée.

Il souhaitait tout à la fois de dévorer l'espace qui le séparait du château de l'Estang, et il aurait voulu retarder son arrivée jusqu'à la distribution du courrier.

Tantôt il poussait son cheval, et la bête s'élançait ventre à terre; — tantôt, soudain retenu par je ne sais quel pressentiment, il serait la bride, et l'animal, mordant le frein, se cabrait en écumant.

Le marquis atteignit Saint-Mesme, et une inexprimable émotion le cloua devant la pension... il ne voulait point entrer... ce n'était pas ainsi et seul qu'il devait arriver devant Françoise! Non! il ne voulait point entrer... Mais quoi? il pouvait bien regarder... *la maison !*

Elle lui sembla plus silencieuse et plus solitaire que d'habitude.

— Ah ! se dit-il, c'est jeudi ! Il y a les congés...

Il continua son chemin.

Justement il fallait monter la côte. Au sommet, le marquis jeta un premier regard vers le château Alors, au balcon, près de la baronne, il crut reconnaître Françoise vêtue de blanc comme une fiancée; Françoise qu'un rayon de soleil éclairait et faisait resplendir sur un sombre fond de lierre.

Ah ! cette fois, d'un seul coup il enfonça ses éperons dans les flancs de sa monture; il cingla l'épaule avec sa cravache...

Le cheval se cabra.

— Vous allez vous faire désarçonner, monsieur le marquis ! lui cria le garde du baron de Torcil, qui traversait le chemin. Vous avez un cheval vicieux.

— Merci! répondit le marquis, la lettre où j'annonçais mon arrivée ne sera pas parvenue au baron assez à temps pour qu'il ait pu envoyer au-devant de moi, ajouta-t-il : j'ai loué la seule monture que j'ai trouvée.

— Avec cela précisément que tous les chevaux du château sont occupés pour la noce!

— La noce!

— Ah! monsieur le marquis ne sait pas? Le jeune chirurgien de marine, épouse mademoiselle Françoise Audebert... Aujourd'hui on signe le contrat au château de l'Estang; demain il y a bal au château de la Fare... C'est M. Armand de Chéruy qui a fait ce mariage-là. Il aimait beaucoup mademoiselle Françoise et le médecin est son ami.

Le marquis n'interrompit pas le garde. Il lui semblait qu'une avalanche de neige l'enveloppait tout entier en tourbillonnant, l'aveuglait, le glaçait jusqu'à la moelle. — En même temps, il sentait se briser en lui pour toujours le puissant ressort de la jeunesse. Mais le gentilhomme ne se donna point en spectacle. Une minute seulement, il resta devant le garde, les yeux troubles et fixes puis il murmura :

— Ah! bien... merci, mon ami.

Et il passa.

Il passa!... Mais cette fois il ne précipita pas l'allure de son cheval. Il se borna, dès qu'il eut perdu de vue le paysan, à tourner bride, puis il laissa le cheval de louage errer à l'aventure par les champs nus et froids. De temps à autre il imprimait à la bride un mouvement machinal qui dirigeait la bête vers la droite ou la gauche... Il traversait un champ, coupait un chemin, tournait dans un pré, s'égarait dans un bois... A la fin, il arriva, conduit pas sa monture, à la station du chemin de fer.

La destinée lui montrait son chemin. Il revint à Crémant, vieilli, brisé.

Au printemps dernier, il est mort d'une sorte de consomption. Mademoiselle de Crémant l'a enseveli.

CLAUDE VIGNON

FIN